

# DIPLÔME D'ÉTAT Ambulancier(e) en alternance

**NIVEAU 3 (CAP)****RNCP 36542****ENREGISTREMENT : 01/06/2022****ECHEANCE : 01/06/2027****MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION**

Retrouvez la fiche RNCP en cliquant sur le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36542/>

## Présentation du métier

Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention. Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantations. En cas d'état d'urgence sanitaire déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plans sanitaires, l'ambulancier peut être conduit à réaliser des actes de soin dans son domaine de compétences. Il exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centre hospitalier, clinique, ...), de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluriprofessionnelle (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes ou tout autre professionnel de santé).

## Durée de formation

La durée de formation est de **12 mois, soit 801 heures**.

## Spécificités de l'alternance

- **Entrée en alternance avec contrat employeur**
- **Durée du contrat** : 12 mois
- **Rythme de l'alternance** : variable en fonction des lieux de formation (UFA)

## Rentrée

**Périodes de rentrée** : septembre.

Pour plus d'informations, contactez nos référents de formation (voir recto).

## Inscription

- **Compléter notre formulaire en ligne** ([www.cerfah.fr](http://www.cerfah.fr))
- **S'inscrire dans un UFA partenaire** (voir liste ci-dessous)
- Les candidats en situation de handicap peuvent s'inscrire à la formation sous réserve d'aptitude médicale.

## Lieux de formation (UFA)

**Bouches-du-Rhône(13) : Marseille**  
APHM – IRFSS HOUPHOUET BOIGNY  
**Alpes-Maritimes (06) : Nice**  
IFA – CHU DE NICE

**Var (83) : Toulon**  
IFPVPS – SITE DE TOULON  
**Vaucluse (84) : Avignon**  
GIPES D'AVIGNON

## Prérequis

- **Avoir entre 18 ans et 29 ans** le jour de la signature du contrat (sauf cas dérogatoire)
- **Avoir le permis de conduire (permis B) depuis plus de 3 ans**
- **Avoir ses vaccins à jour**

## Tarif

Le coût de la formation est **pris en charge par l'entreprise** d'accueil et/ou par l'organisme financeur (OPCO, CNFPT...) sous condition de signature du contrat.

**70% de réussite aux examens en 2025**

# DÉTAILS DE LA FORMATION

## Objectifs et compétences

1. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage ;
2. Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté ;
3. Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient ;
4. Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences;
5. Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence;
6. Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport ;
7. Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient ;
8. Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées dans son domaine de compétences en prenant en compte la prévention des risques associés ;
9. Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité ;
10. Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels ;
11. Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.

## Blocs de compétences

**BLOC 1 :** Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions

**BLOC 2 :** Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence

**BLOC 3 :** Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière

**BLOC 4 :** Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention

**BLOC 5 :** Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité et gestion des risques

## Méthodes pédagogiques

Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques et de stages cliniques. Des enseignements théoriques ont lieu sur le site de l'IFA. Des exercices de simulation peuvent être réalisés pendant la formation.

## Validation

- Étude de situation
- Contrôle continu
- Évaluation des compétences en milieu professionnel

## Débouchés

La profession d'ambulancier diplômé d'Etat s'exerce majoritairement dans le secteur privé commercial (entreprises de transport sanitaire), éventuellement associatif mais aussi dans le secteur public hospitalier (les ambulanciers relèvent alors de la fonction publique hospitalière).

## Suite de parcours

- A la suite du DE Ambulancier il sera possible de :
- Devenir ambulancier coordinateur